

Contribution du Comté à la préservation du milieu naturel

13 décembre 2023



Plan de la présentation

- Le Comté en quelques mots
- Un cahier des charges : un outil au service de la durabilité
- Des actions en dehors du cahier des charges

Le Comté en quelques mots

Le Comté aménage le territoire

Une aire géographique sur :

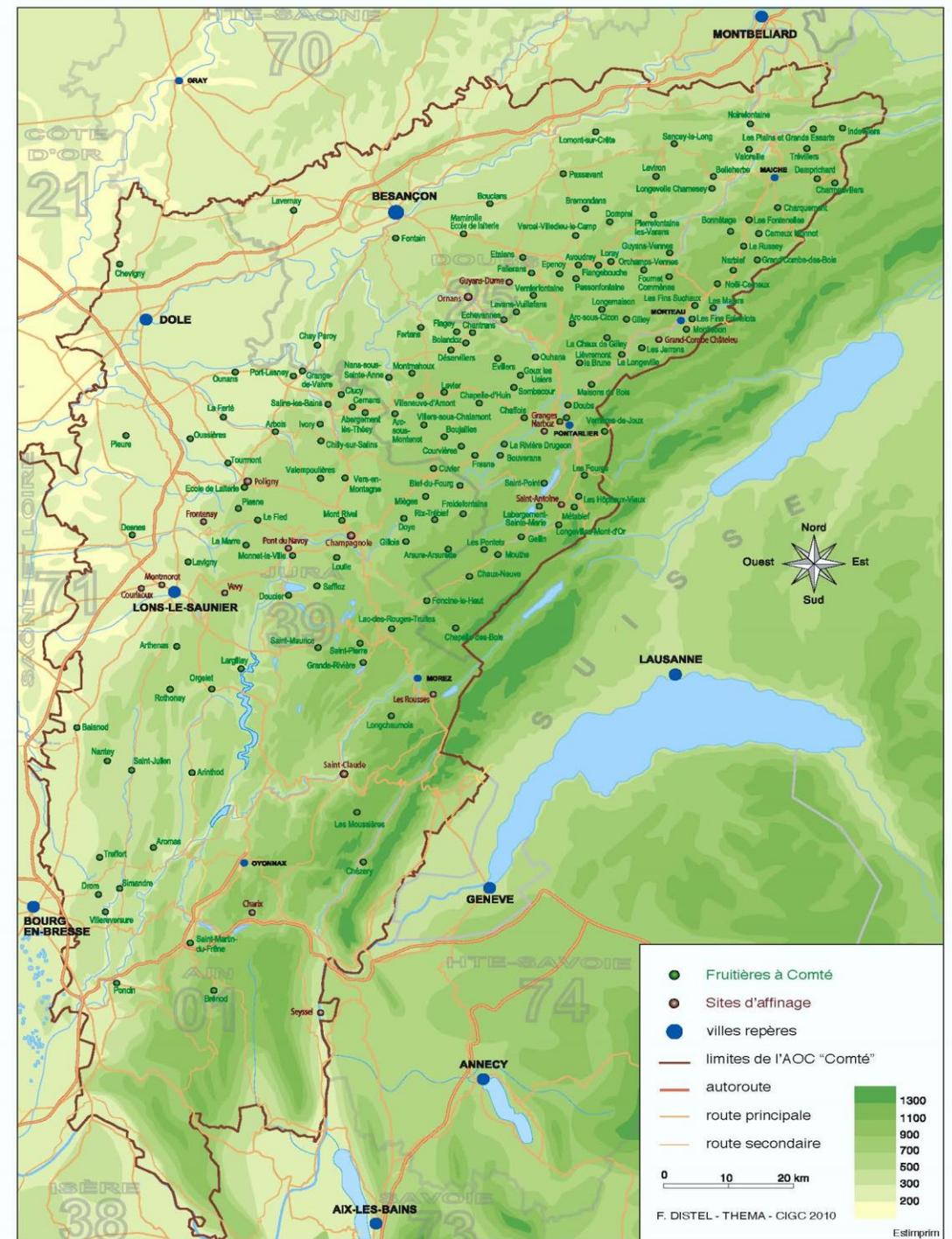
- l'Ain,
- le Jura,
- le Doubs
- la Saône et Loire

285 000 ha mis en valeur

Une grande diversité :

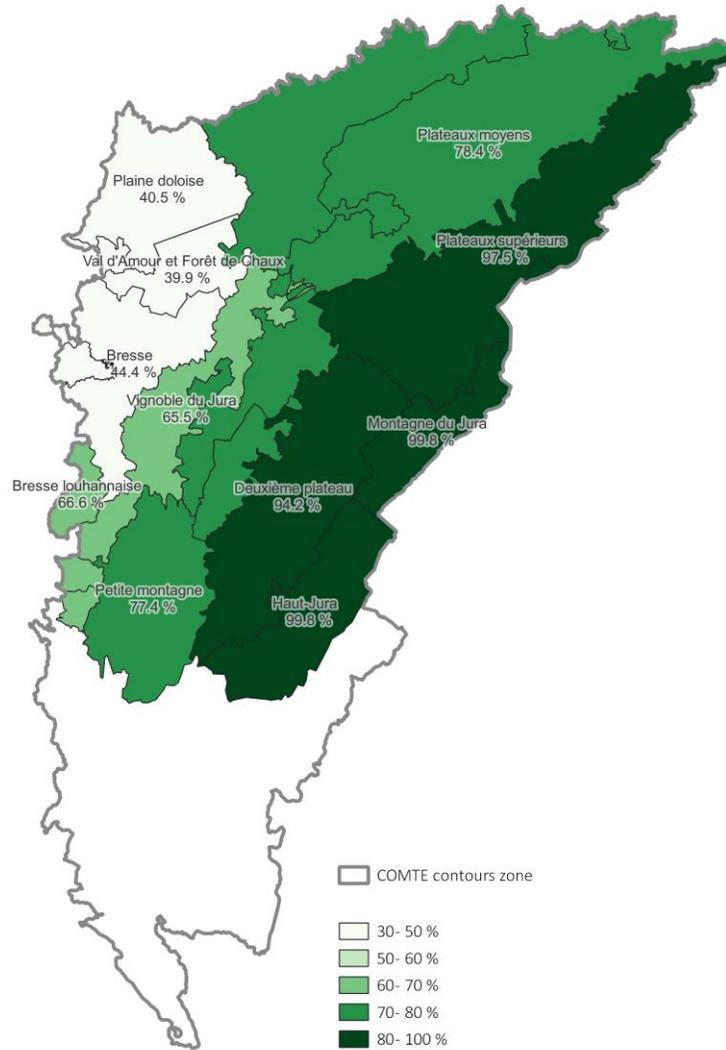
- d'altitude : de 200 m à 1 000 m
- de production : polyculture / spécialisé lait
- de sols : profond en plaine à karstique

Un seul cahier des charges

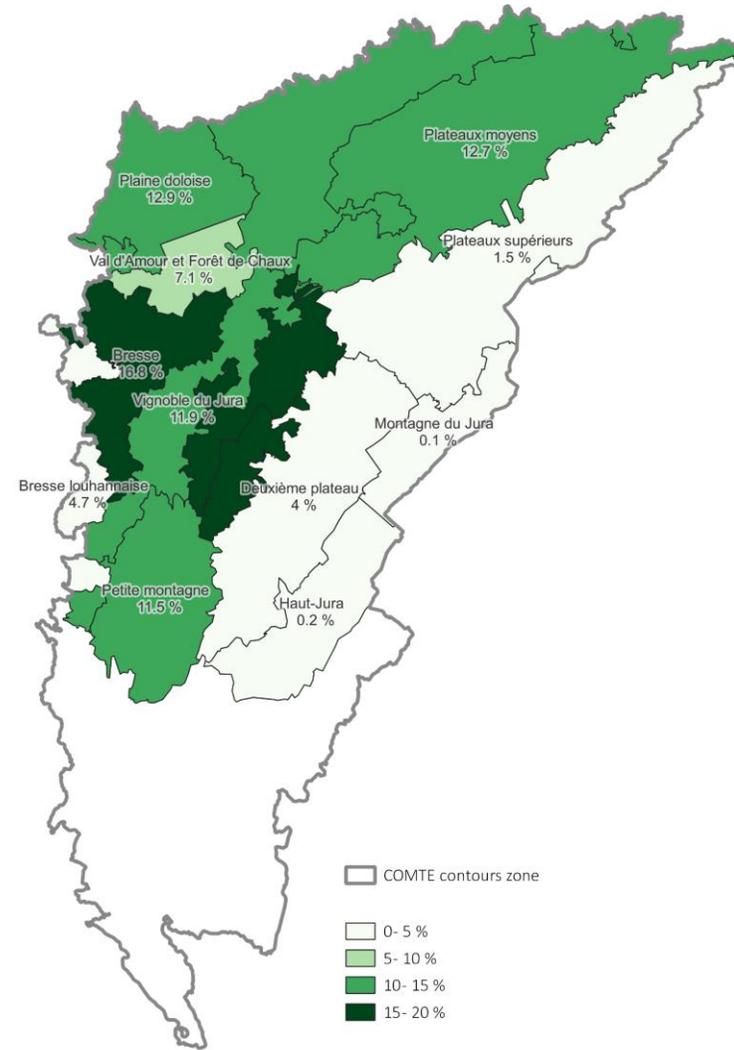


Un territoire dominé par la prairie

Part de prairies permanentes dans SAU des exploitations par Petite Région Agricole du Doubs et du Jura



Part de prairies temporaires dans la SAU des exploitations par Petite Région Agricole du Doubs et du Jura



La filière Comté

- 2 400 fermes habilitées Comté
- 140 ateliers de transformation (fruitières)
- 15 maisons d'affinage
- 70 000 t de production / an
- Plus de 14 000 emplois directs et indirects



Une longue histoire

Une histoire depuis le XIII siècle

- **Problématique : conserver le lait pour l'hiver**
- **Idées :**
 - transformer le lait pour mieux de conserver
 - plus le fromage est gros, mieux il se conserve
- **Comment :**
 - mise en commun du lait
 - embauche d'un fromager itinérant
- **Naissance des Fructeries et de l'identité du Comté**

Une culture

- **Collectif / Solidarité / Exigence**

Un cahier des charges un outil pour préserver l'environnement

Rappel sur les AOP et cahier des charges

Le cahier des charges d'une AOP : usages locaux / loyaux et constant

- Un territoire : le Massif du Jura
- Une recette : fabrication du Comté
- Une histoire : depuis le moyen âge

Historiquement : les mesures d'un CDC ont une influence sur le goût du produit

Demain : durabilité des mesures

Le cahier des charges est contrôlé par un organisme certificateur indépendant

La réglementation générale est contrôlée par les services de l'Etat

Le cahier des charges du Comté s'est construit par couches successives depuis sa reconnaissance en AOC



1958

- Délimitation de la zone AOC Comté

1976

- Description physique des meules
- Affinage de 90 jours minimum à 19°C maximum
- Vaches Montbéliardes ou pie rouge de l'Est nourries sans ensilage
- Emprésurage du lait sous 24 h maximum, sauf exception hivernale à 36 h
- Travail en lait cru
- Mise en place du premier contrôle qualité

1979

- Chauffage du lait à plus de 40°C uniquement avant emprésurage
- Mise en place de la traçabilité (plaque verte)

1986

- Réglementation du préemballage
- Réglementation de l'étiquetage

1994

- Plafonnement de la zone de collecte de l'atelier à un cercle de 25 km de diamètre
- Restriction du délai maximum d'emprésurage qui passe de 36 à 24 h
- Augmentation de la durée minimum d'affinage de 90 à 120 jours

1998

- Restriction de la délimitation de la zone AOC Comté
- Limitation du conditionnement à la zone AOC Comté

2007

- Interdiction des OGM
- Plafonnement du concentré à 1800 kg/an/VL
- Plafonnement de la fertilisation azotée à 120 unités/ha de surface fourragère
- Plafonnement de la productivité laitière à 4600 litres/ha
- Interdiction de la traite en libre-service

2015

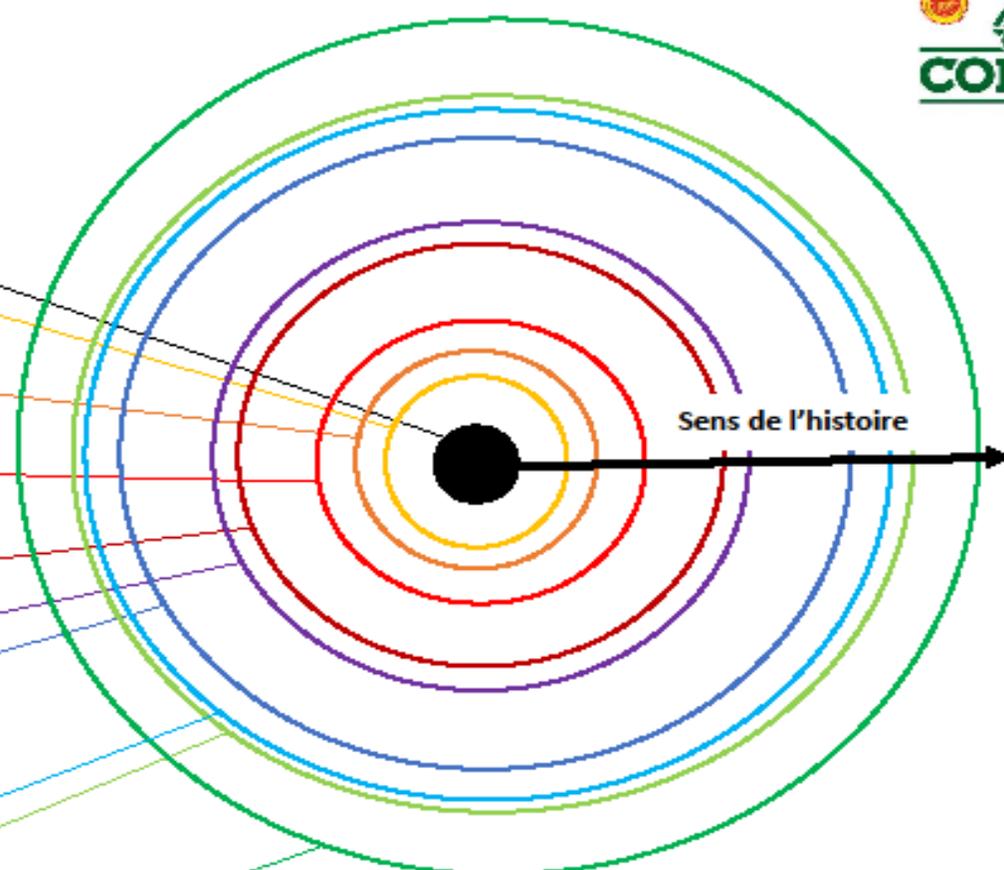
- Mise en place de la productivité individuelle par ha

2018

- Interdiction du robot de traite

2020

- Plafonnement de la production de lait à 1,2 million de L/an/exploitation
- Encadrement de la croissance des ateliers de fabrication
- Environnement et bien-être animal



La préservation des ressources naturelles

Limiter les animaux sur le territoire :

1 VL / 1 ha actuellement

+ 30% dans le cahier des charges en cours de discussion

1,3 ha demain (soit 2 terrains de football)

50 ares / VL autour du point de traite

Limiter la production de lait sur le territoire

La mesure de productivité (exprimée en litre de lait par hectare).

Objectif : ne pas intensifier la production de lait sur le territoire pour ne pas dégrader la biodiversité

La référence de productivité par ha

Rappel :

- **2007 : productivité plafonnée à 4600 l/ha**
- **2015 : productivité individuelle en l / ha**
 - **Basé sur les références historiques**
- **8 ans d'effort pour convaincre la Commission**

Limiter la production de lait sur le territoire

➤ 1 superficie limitée

+

➤ 1 limite de production de lait / ha

= une production globale plafonnée

Le Comté n'a pas vocation à nourrir le monde

Conséquences sur la production de lait

Entre 1984 et 2015

Gestion de la production de lait par les Pouvoirs Publiques dans le cadre de la PAC. Aucun pouvoir du CIGC

Depuis 2015 :

Référence de productivité par ha : pas de production de lait supplémentaire toute chose égale par ailleurs.

Conséquences sur la production de fromage

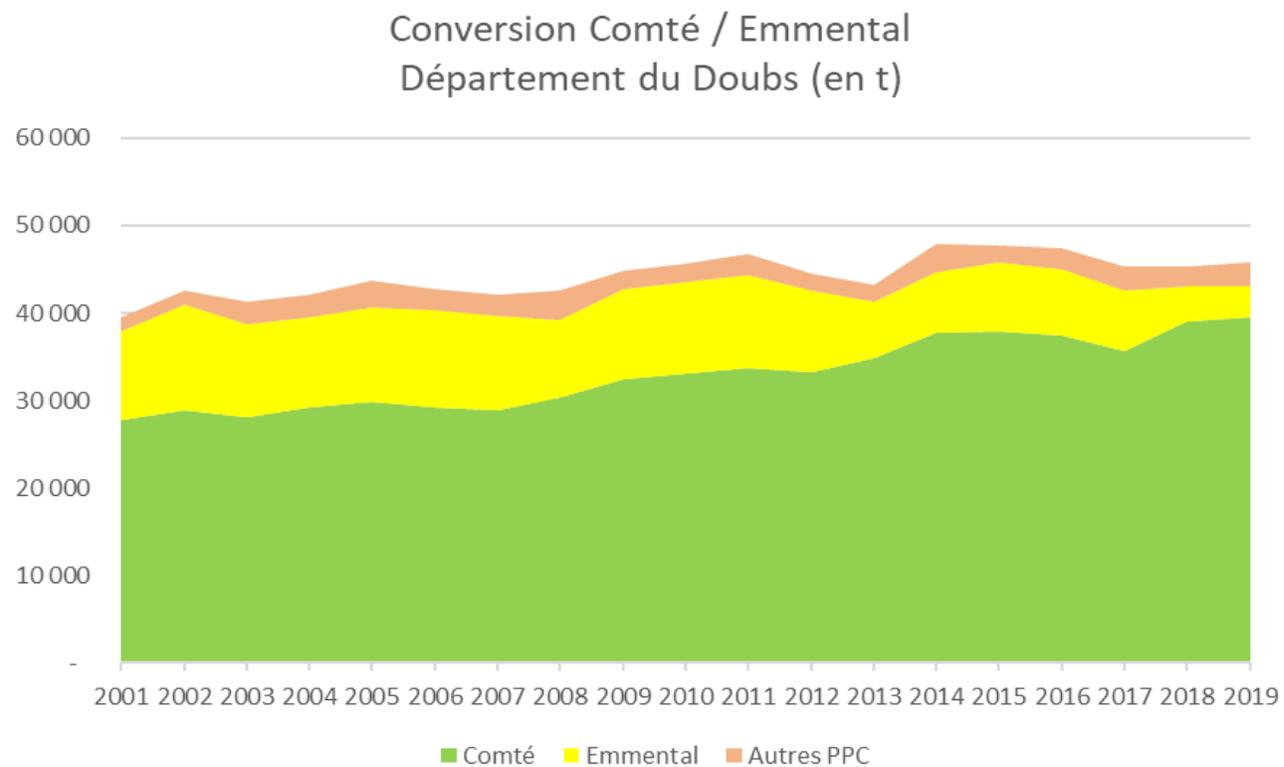
Développement de la production de Comté par :

- Reconversion de l'Emmental vers le Comté
- Accueil de nouveaux producteurs
- Accueil de nouvelles surfaces

In fine :

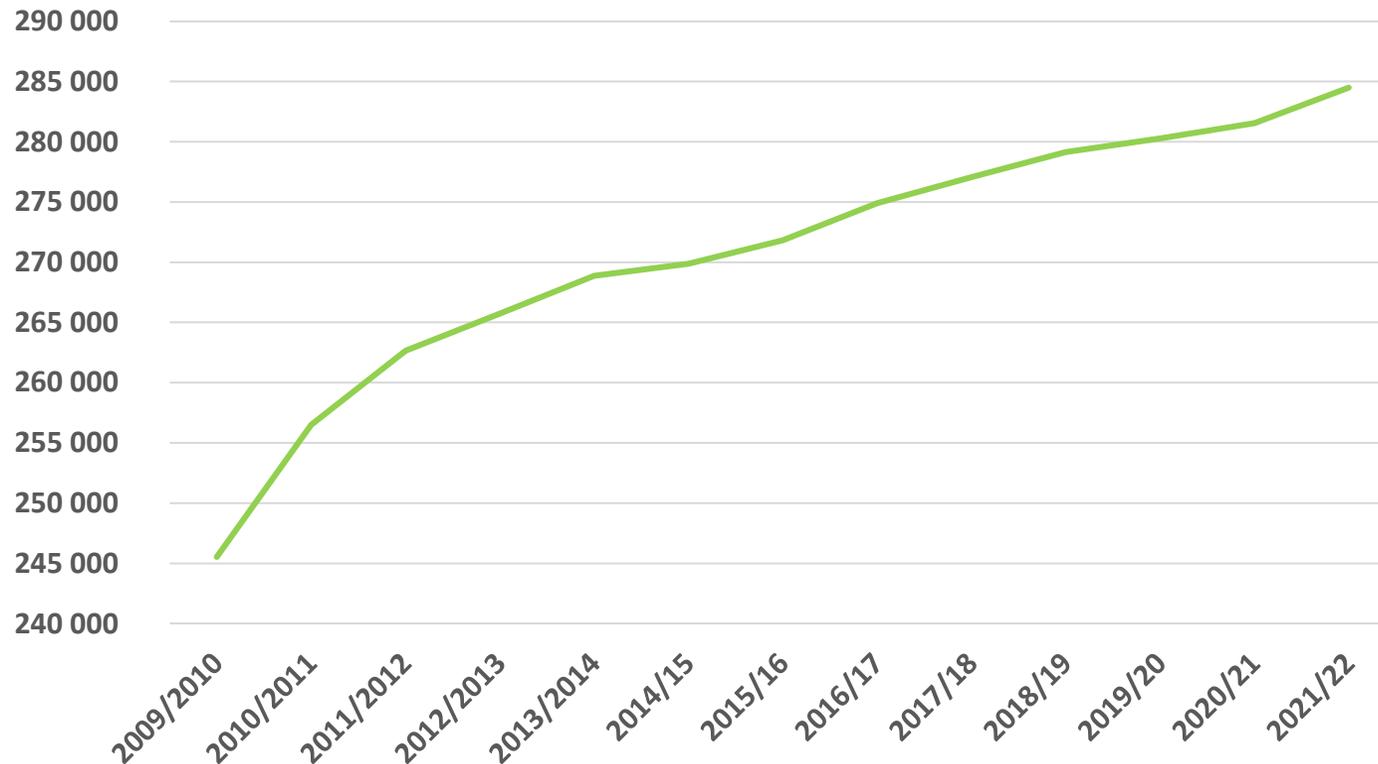
- Amélioration du taux de transformation d'un lait déjà produit

Conversion et accueil



Conversion et accueil

Evolution de la SAU AOP Comté (en ha)



Accueil de nouveaux producteurs

2021/22 = 19 fermes (dt 14 dans l'Ain)

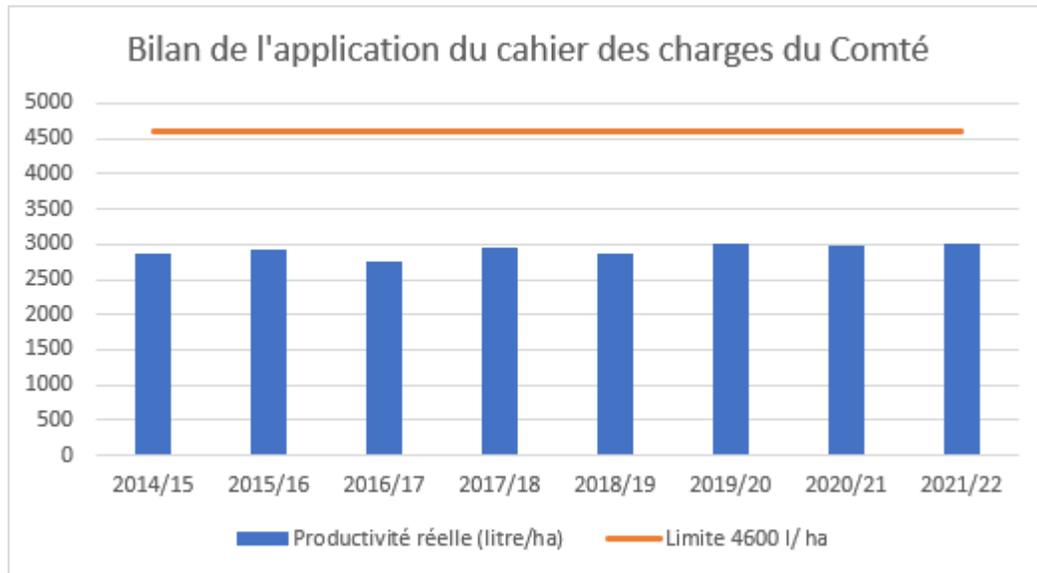
2022/23 = 9 fermes

Soit un équivalent de 1500 t de Comté

Une production de lait extensive

La référence de productivité par ha

Moyenne théorique = 3200 l / ha



Systeme de production	l de lait /ha de sfp Moyenne de 2017 à 2020
Lait spécialisé de montagne Bio	4 157
Lait montagne herbe (hors AOP)	4 885
Lait Montagne AOP Franche-Comté	3 671
Plaine Maïs Ouest Bretagne Pays de Loire	9 582
Plaine Maïs Nord et Grand Est	10 818

Source IDELE - réseau Inosys

La référence de productivité par ha

En pratique :

- 2015 : premières notifications individuelles

Contrôle de toutes les exploitations, tous les ans

- 2019

- 52 exploitations suspendues de 1 s à 3 s
- 12 exploitations exclues de la filière
- 1 recours en Conseil d'Etat
- 1 procès gagné en 2020

- 2020

- 2 exploitations suspendues

- 2021

- 2 exploitations suspendues
- 1 exploitation exclue de la filière

- 2022

- 4 exploitations suspendues
- 2 exploitations exclues

Qualité des eaux des rivières et fertilisation

Qualité des eaux des rivières et fertilisation

- Fertilisation azotée plafonnée à la parcelle (100 u N sauf si uniquement fumier – 120 u N)
- Pas d'épandage avant 200°C
- Plan d'épandage individuel
- Boues de STEP interdites

Epandage sur sol enneigé = réglementation générale – Aucune prise de l'AOP

Préserver un modèle agricole familial

Un modèle agricole familial

1 producteur = 1 agriculteur professionnel

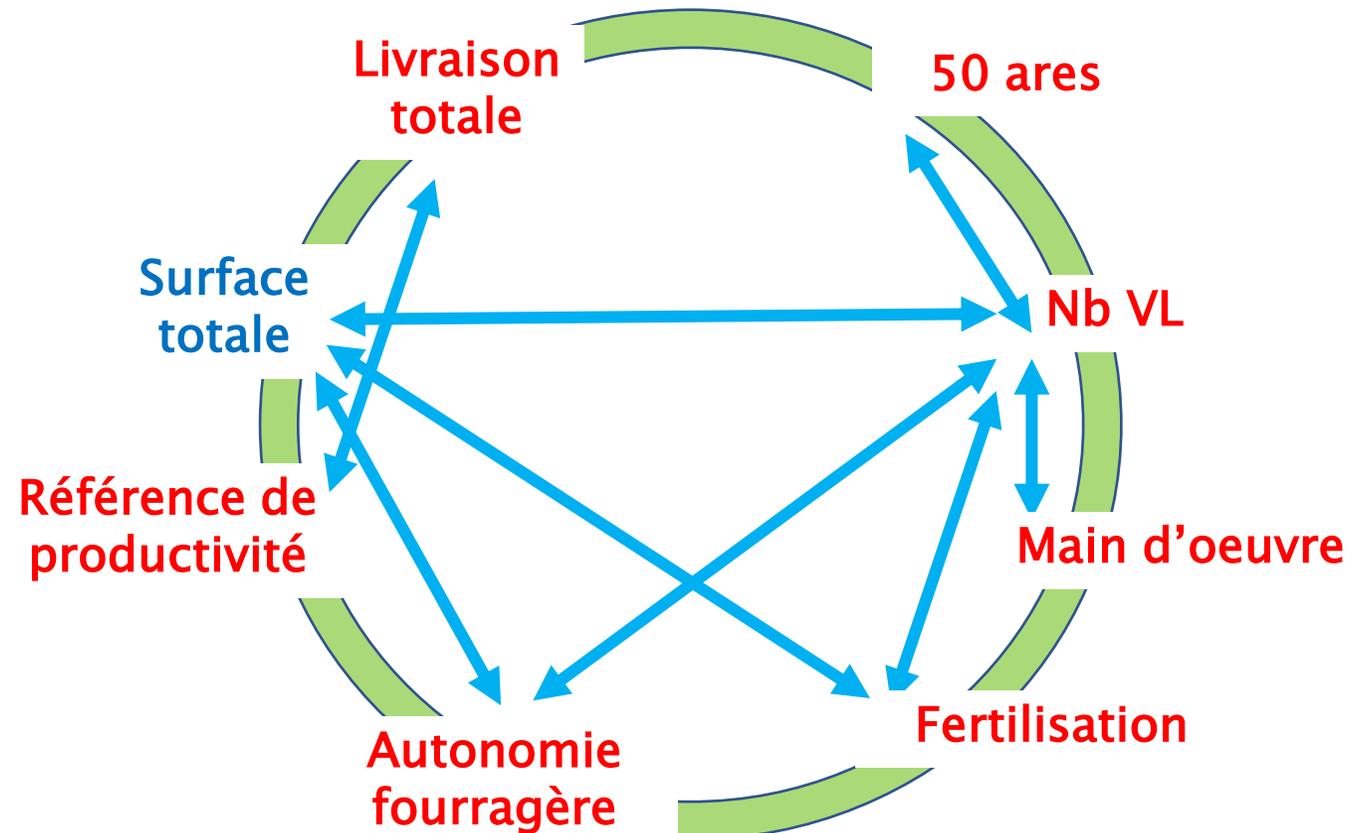
1 200 000 l de lait maximum pour une exploitation

Limitation du nombre de VL par UTA (plafonnement du nb de salariés).

Des ateliers coopératifs à protéger

Encadrement de la croissance des ateliers

Des mesures pour un système cohérent



Des actions hors cahier des charges

Des programmes de recherche

- Exemple du programme IFEP conduit avec Chrono-environnement



Le programme Biodiv'AOP = 55 coopératives engagées

Des restitutions avec les associations

L'agriculture au service de la biodiversité à la fruitière de Doubs

Le Haut-Doubs est connu pour la richesse et la beauté de ses paysages, mais aussi pour ses fromages d'appellation d'origine protégée (AOP) qui sont le Mont d'Or, le Comté et le Morbier. L'agriculture a une place prépondérante sur ce territoire, et contribue à garder le paysage ouvert, à entretenir le tissu rural et à favoriser aussi l'économie de la zone. Mais ce n'est pas tout : l'agriculture entretient aussi la biodiversité de ce territoire. C'est ce qu'a montré une étude, menée en 2016 par l'Union Régionale des Fromages d'Appellation Comtoise (URFAC). La méthode BioTex, créée par l'Institut de l'Élevage, a été mise en œuvre sur le territoire, afin de mesurer de façon indirecte la biodiversité permise par les pratiques agricoles.



La fruitière de Doubs en chiffres :

31	1400	8,2	546 ¹ -516 ¹	152	2600	98
Exploitations dont 57 producteurs de lait	hectares habités	Litres de lait AOP produits	tonnes produites en 2016	hectares de forêts	hectares de prairies permanentes	hectares de forêts

Le territoire de la fruitière de Doubs :

- des paysages et des milieux très diversifiés (plains, pelouses sèches de communaux), témoins de l'activité agricole
- des pratiques en adéquation avec les potentialités du territoire

Des prairies permanentes prédominantes dans les paysages...

Les prairies permanentes sont très présentes sur le territoire : 90% de la SAU (surface agricole utile). La biodiversité générale (faune, flore, bactéries) est favorisée par la fertilisation et de complémentarité des types de gestion des prairies (activités agricoles, gestion d'un fromage AOP de montagne) et de qualité.



Les prairies de fauche servent à produire du foin pour nourrir les vaches d'hiver. Ce sont des zones assez productives, qui sont fertilisées naturellement pour optimiser le poids de l'herbe, afin de permettre l'autonomie fourragère des exploitations.

Les pâturages communaux, situés sur les coteaux, sont souvent pâturés par les génisses. Ces espaces sont un peu moins productifs, mais nécessaires tant au bien-être des vaches que pour permettre l'autonomie fourragère des exploitations agricoles qui à la préservation de la biodiversité.

...et des haies, lisières de forêt réparties sur le territoire

La présence des haies de forêts, des bosquets, des murgers et contribue à générer des habitats et des ressources variés pour la faune et la flore.

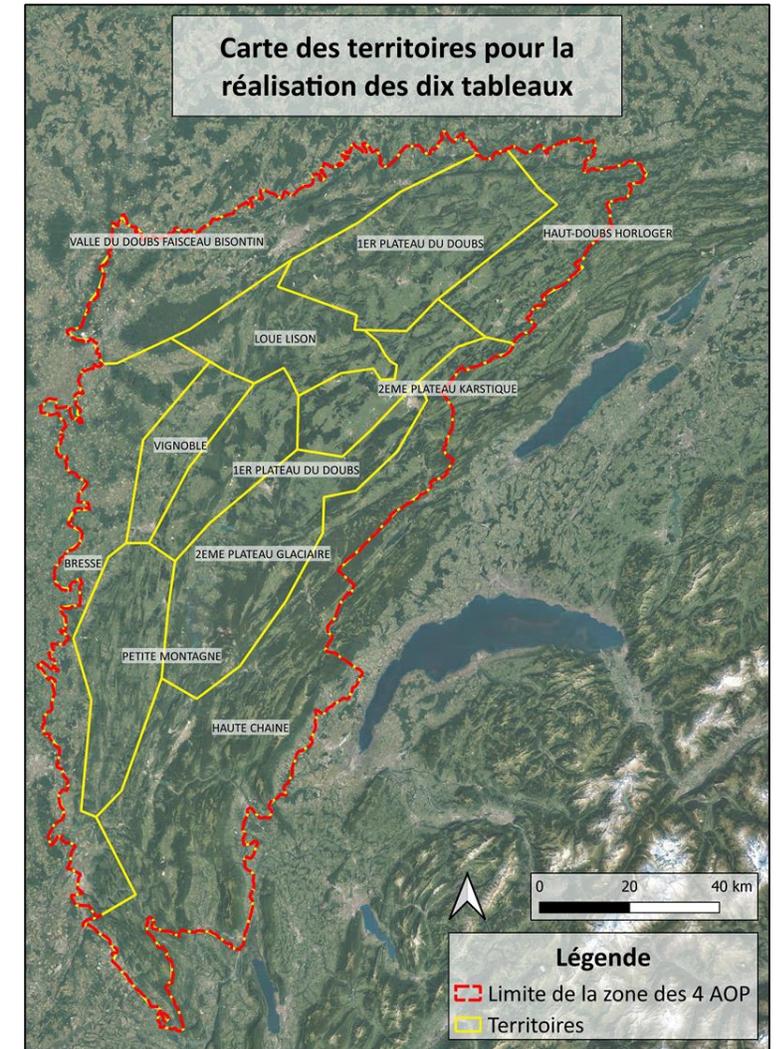
Sur le territoire de la fruitière de Doubs, on a calculé la surface d'accueil potentiel de biodiversité, en fonction du nombre d'éléments paysagers trouvés sur les parcelles : un hectare de prairie favorise entre 0,5 et 2,5 ha de biodiversité selon les exploitations, ce qui est positif en terme d'accueil de biodiversité.



Les éléments du paysage : haies, bosquets de forêt, bosquets sont présents de façon dense dans toutes les exploitations de la fruitière de Doubs.

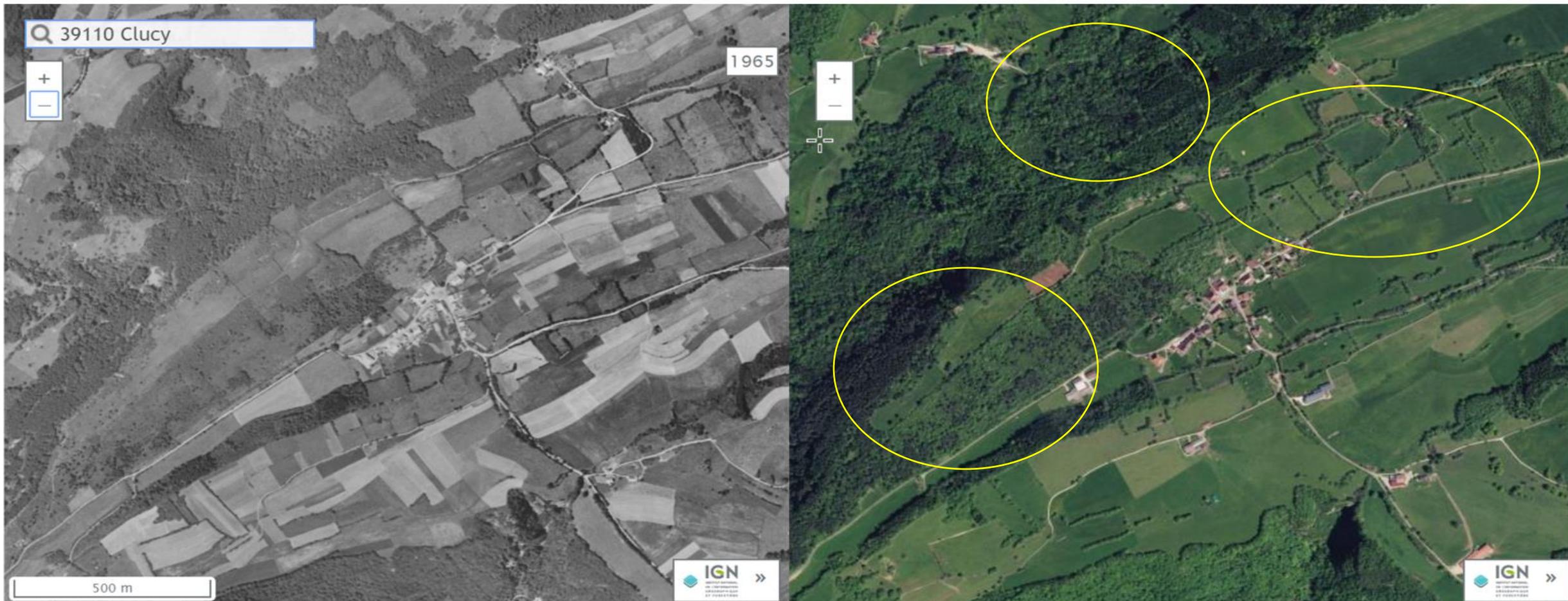
URFAC, Bureau de la Recherche, 20000 Troyes - 0384721211

Les tableaux des territoires



Un territoire vivant qui évolue

Comparaison entre 1965 et 2017 de l'organisation du finage de Clucy



Merci de votre attention